

RE/-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 86-006 du 26 Février 1986

Portant approbation de la Décision-Loi  
n° 85-001/ANR/CP du 12 Juillet 1985  
créant la Commission Nationale Perma-  
nente d'Enquête de Sécurité d'Etat.

L'ASSEMBLEE NATIONALE REVOLUTIONNAIRE a délibéré et adopté  
en sa séance du 31 Janvier 1986.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la  
teneur suit :

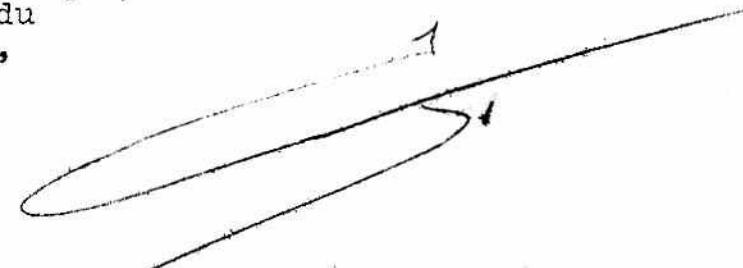
Article 1er.- Est approuvée la Décision-Loi n° 85-001/ANR/CP du  
12 Juillet 1985 portant création de la Commission Nationale Perma-  
nente d'Enquête de Sécurité d'Etat.

Toute arrestation à opérer par la Commission devra se  
conformer aux dispositions des articles 136 de la Loi Fondamentale  
et 5 de la Loi n° 81-004 du 23 Mars 1981 portant organisation judi-  
ciaire en République Populaire du Bénin.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou le 26 Février 1986

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR. 6 SA/CC/PRPB 4. CP/ANR 4 SGCE 4 CPC 2 PPC 2 SPD 2  
MISPAT - MDFAP 20 tous Ministères 15 BM - UNB-FASJE 8 DPE-DGAJL-  
IMSAE 6 IGE 3 DCCT-ONEPI-GCON 3 DB-DCF ASA 6 Trésor JORPB 2  
EHUZU 1 FASJEP-UNB-ENA 6.

.../...